







M. DC. XX.

<sup>30</sup> vos demandes, qui seroit à la vérité sortir bien  
loing des termes de l'obéissance que vous luy  
deuez, ils vous auront dit aussi comme nonob-  
stant ces paroles peu respectueuses d'un sujet  
à son Roy, sa Majesté ne laissa pas pourtant de  
leur donner les mesmes assurances de ses bon-  
nes volontez que nous vous donnons encore  
à present de sa part.

Ce qui me fait croire que vous y prendrez  
vne entiere confiance, puis qu'elles sortent de  
la bouche royale, de qui toutes les paroles sont  
sactees, & toutes les promesses inviolables, &  
sur tout celle-cy, qui est la premiere que vous  
avez euë du Roy, depuis qu'il a pris le timon  
de son Estat.

De sorte que croyant moins vtile que super-  
flu, de m'estendre plus long temps à vous en-  
dôner d'autres, ie passe au deuxiesme poinct de  
mon discours, & vous diray, Messieurs, que le  
Roy nous a commandé de vous faire enten-  
dre, que puis qu'il a maintenant vos Cahiers,  
& vous ses promesses, de receuoit toute sorte  
de faueur & de iustice.

La substan-  
ce de l'Assem-  
blee n'est utile  
& preud.  
auable à l'as-  
semblée du  
Roy.

La longue subsistance de ceste Assemblée, n'e-  
luy peut plus estre agreable, estant non seule-  
ment inutile: mais encore preiudiciable à son  
authorité, & pouuant plustost apporter scan-  
dale, qu'edification à ses subjets.

Qu'elle ne peut non plus approuuer la rai-  
son que vous en donnez disant, que vous vou-  
lez seulement attendre les responces & l'execu-  
tion de vos demandes; ny mesmes les reiterées













